

Informations de base	
2017/2830(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la répression de l'opposition au Gabon Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Gabon	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
14/09/2017	Décision du Parlement	T8-0349/2017	Résumé
14/09/2017	Résultat du vote au parlement		
14/09/2017	Débat en plénière		
14/09/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/2830(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0522/2017	06/09/2017	
Proposition de résolution		B8-0512/2017	13/09/2017	
Proposition de résolution		B8-0514/2017	13/09/2017	
Proposition de résolution		B8-0515/2017	13/09/2017	
Proposition de résolution		B8-0520/2017	13/09/2017	
Proposition de résolution		B8-0524/2017	13/09/2017	
Proposition de résolution		B8-0526/2017	14/09/2017	

Texte adopté du Parlement, lecture unique	T8-0349/2017	14/09/2017	Résumé

Résolution sur la répression de l'opposition au Gabon

2017/2830(RSP) - 14/09/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la répression de l'opposition au Gabon.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE et EFDD.

Le Parlement a relevé la multiplication d'actes de violences politiques au Gabon, en particulier les violences post-électorales d'août 2016, au cours desquelles des arrestations, des meurtres et des disparitions forcées ont eu lieu.

Les députés ont fermement condamné **les pressions et les intimidations exercées contre l'opposition au Gabon**, estimant inacceptable que plusieurs dirigeants de l'opposition gabonaise, y compris le candidat aux élections présidentielles de 2016, Jean Ping, se soient vus refuser le droit de quitter le pays. En outre, ils ont noté que le gouvernement a interdit aux opposants politiques qui contestent la victoire d'Ali Bongo de s'exprimer en public et dans les médias privés et ont souligné le rôle fondamental que jouent les opposants dans une société démocratique.

Dans ces conditions, le Parlement a appelé à mettre en place **une enquête internationale**, sous l'égide des Nations unies, sur les élections et les exactions qui ont été commises. Dans le même temps, il a demandé à la Haute Représentante, à la Commission et aux États membres de revoir leurs politiques à l'égard du Gabon et à envisager des **sanctions ciblées** pour les personnes responsables de la fraude électorale et des violences qui en ont découlé.

Le Parlement a évoqué sa résolution précédente sur la crise concernant l'état de droit au Gabon et a exhorté le gouvernement gabonais à mener une **réforme approfondie et rapide du cadre électoral**, en tenant compte des recommandations formulées par mission d'observation électorale de l'UE. Il a également rappelé au Gabon ses devoirs et ses responsabilités en tant qu'État partie en vertu de l'Accord de Cotonou, y compris l'obligation de **fournir des informations claires et concrètes sur les réformes entreprises** depuis la ratification et sur la violence post-électorale. Il a exhorté toutes les parties impliquées dans le dialogue politique renforcé en cours à travailler à un succès tangible de ce processus.

Enfin, les députés se sont félicités de l'enquête menée en France sur les gains mal acquis du Gabon et ont réclamé la plus grande transparence concernant le paiement de 1,3 million EUR effectué dans un compte bancaire français lié à la famille Bongo.